



# ÉCOLE NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES

## LA VIE À L'ÉCOLE

Centre  
de services scolaire  
des Sommets  
Québec



Février 2023

Chers parents,



### Congé pour les élèves

3 février 2023 : Journée pédagogique  
25 février au 6 mars 2023 : Semaine de relâche

### Reprise de la tempête du 13 janvier 2023



Prenez note que la reprise de la journée de tempête du 13 janvier se tiendra le **vendredi 17 février 2023**. Cette journée sera donc une journée régulière de classe et non une journée pédagogique.

### Gestion des absences des élèves

Nous vous rappelons qu'il est important pour nous d'obtenir des motifs pour les absences de vos enfants à l'école. Merci de contacter directement le secrétariat de l'école pour motiver les absences de vos enfants : 450-539-3196.

### Semaine des enseignants(es)

La semaine des enseignants et des enseignantes se déroulera du 5 au 11 février 2023. Je profite de ce moment pour vous rappeler que la profession d'enseignant demande beaucoup d'habileté pour à la fois éveiller, intéresser, stimuler, informer, développer, faire progresser et persévérer, dans le but de faire réussir tous nos élèves, tous vos enfants. Cette semaine est donc l'occasion de souligner le travail exceptionnel qu'ils font. Par leurs mots, leurs gestes, leur passion, les enseignants forment le Québec et son avenir!

### Oubli des ustensiles pour le dîner



Nous vous demandons de porter une attention spéciale aux ustensiles dans la boîte à lunch de votre enfant. Il arrive régulièrement que des élèves n'aient pas d'ustensiles pour manger leur plat réchauffé au micro-ondes.

## INSCRIPTION DES ÉLÈVES 2023-2024

Du **lundi 6 au vendredi 17 février 2023** se déroulera l'inscription annuelle des élèves en vue de la prochaine année scolaire. Les élèves doivent tous être inscrits, qu'ils fréquentent une école du centre de services scolaire pour la première fois ou qu'ils y soient déjà inscrits.

### RÉINSCRIPTION DES ÉLÈVES FRÉQUENTANT DÉJÀ UNE ÉCOLE DU CSSDS

Les élèves du préscolaire, du primaire ou du secondaire qui fréquentent actuellement une école du Centre de services scolaire des Sommets doivent se réinscrire. La réinscription des élèves du préscolaire et du primaire se fait par internet à l'aide d'un formulaire en ligne. Vous avez reçu par courriel la procédure à suivre pour la réinscription en ligne. Cette réinscription **s'adresse uniquement aux élèves déjà inscrits dans une école primaire du CSSDS, incluant les élèves de maternelle 4 ans et Passe-Partout**. Cela ne s'applique pas aux nouveaux élèves de maternelle qui ne sont pas inscrits au programme Passe-Partout ou à la maternelle 4 ans et pour tout nouvel élève pour qui il s'agit d'une première inscription dans les écoles du CSSDS. Pour ces élèves, l'inscription se fera directement à l'école d'appartenance avec une fiche d'inscription papier.

Ce service en ligne sera disponible seulement pour la période d'inscription du 6 au 17 février. Après cette date, pour toute modification, vous devrez communiquer avec l'école fréquentée par votre enfant. Pour toutes modifications d'adresse ou de lieu de garde effectuées, vous devrez tout de même fournir à l'école fréquentée par votre enfant les preuves de résidence et les autres documents complémentaires exigés habituellement selon les délais prescrits.

Nous vous rappelons que le respect de la date officielle d'inscription et le respect des échéances pour la remise des documents complémentaires sont utilisés notamment lorsqu'une école est en situation de dépassement de sa capacité d'accueil et qu'elle doit déplacer des élèves.

## NOUVEAUX ÉLÈVES - INSCRIPTION POUR LA PREMIÈRE FOIS – PASSE-PARTOUT, PRÉSCOLAIRE 4 ANS, 5 ANS ET PRIMAIRE

L'inscription se fait auprès de l'école de votre quartier. Pour chaque enfant à inscrire, vous devez présenter l'original du certificat de naissance grand format de l'enfant (certificat délivré par le Directeur de l'état civil : [www.etatcivil.gouv.qc.ca](http://www.etatcivil.gouv.qc.ca) ou 1 877 644-4545).

Deux preuves de résidence sont exigées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Consultez [www.csdessommets.qc.ca/inscription](http://www.csdessommets.qc.ca/inscription) ou contactez l'école de votre quartier pour des précisions sur les preuves acceptées.

### Procure et surveillance du diner



Quelques parents n'ont toujours pas payé soit la procure du début de l'année et/ou les frais de surveillance du diner. Vous pouvez envoyer des chèques postdatés. Sinon, il serait apprécié que vous téléphoniez au secrétariat pour prendre une entente de paiement avec l'école. **Les parents qui n'auront pas pris entente avec l'école verront leurs noms acheminés au Centre de services scolaire en mars prochain pour recouvrement.**

### Journées de la persévérance scolaire



Les journées de la persévérance scolaire auront lieu du 13 au 17 février 2023. Ces journées représentent un temps fort dans l'année visant à renforcer la mobilisation autour de la persévérance scolaire, et ce dans plusieurs régions du Québec. Maintenant que l'on sait qu'un jeune sur trois quitte l'école avant même d'avoir obtenu un diplôme ou une qualification, il est devenu essentiel que l'école, la famille et les communautés travaillent ensemble. Le personnel de l'école sera invité à porter le ruban de la persévérance scolaire afin d'afficher son engagement à soutenir les jeunes dans leurs efforts et leur réussite scolaire.

## Transport scolaire

La campagne de sécurité en transport scolaire se tiendra du 30 janvier au 10 février 2023. Vous pouvez discuter avec vos enfants des différentes règles de sécurité à respecter dans l'autobus.

### Voici les règles de sécurité :

- ◆ Je me rends à l'avance à l'arrêt d'autobus pour éviter de courir.
- ◆ J'attends l'autobus en file sans bousculer les autres.
- ◆ J'attends que l'autobus soit immobilisé avant de m'en approcher.
- ◆ Je monte dans l'autobus en file et je tiens la rampe.
- ◆ Je me dirige vers ma place et m'assois immédiatement.
- ◆ Je laisse l'allée libre de tout objet.
- ◆ J'évite de distraire le conducteur ou la conductrice.
- ◆ Je laisse mes objets dans mon sac.
- ◆ Je garde les bras et la tête à l'intérieur de l'autobus en tout temps.
- ◆ Je ne jette aucun objet ou aliment par la fenêtre ou sur le plancher de l'autobus.
- ◆ Je reste assis tout au long du trajet, jusqu'à ce que l'autobus se soit complètement arrêté.
- ◆ Je m'éloigne de l'autobus dès que j'en suis descendu et je reste loin des roues.
- ◆ Je compte dix pas en sortant de l'autobus avant de traverser devant.
- ◆ Je m'assure que le conducteur ou la conductrice m'ait bien vu avant de traverser devant l'autobus.
- ◆ Je regarde à gauche, à droite, et encore à gauche avant de traverser la rue.
- ◆ J'attends les consignes du conducteur ou de la conductrice lorsque j'échappe un objet sous l'autobus. S'il est impossible de lui parler, j'attends que l'autobus se soit éloigné avant de ramasser l'objet.
- ◆ Je ne passe jamais derrière l'autobus scolaire.

*Joyeuse St-Valentin à tous!*